

HISTO - MONS

La lettre de l'association historique de Mons-en-Barœul



LETTRE TRIMESTRIELLE N° 29 – juillet 2009

Chers adhérents, depuis la dernière parution, que s'est-il passé à l'Association ?

- le 26 Mai, les CE1 et CE2 du Groupe Scolaire La Paix, ont participé à une visite guidée du Fort, ils étaient accompagnés de leurs correspondants de La Gorgue. Ils sont maintenant incollables sur son histoire !
- le 29 mai, c'était au tour des visiteurs de l'Office du Tourisme de Wasquehal de découvrir un des fleurons de l'architecture militaire de Séré de Rivières.

- Récemment de nouveaux adhérents nous ont rejoints, avec leurs souvenirs et de nouvelles informations... L'un de ceux-ci, nous a apporté de nombreux documents et photos, concernant plus particulièrement le « Bas de Mons ». Ci-contre, une photo d'une fête du Bas de Mons qui se déroulait, rue J.J. Rousseau, angle gauche de l'impasse Dutha, (son nom provient de la première propriétaire Madame Dutha-Philippin) Quelques participants sont identifiés, nous comptons sur vous, pour nous aider à trouver les autres.



1 Georges Clabaux, 2 Jules Bidard, dit « Jojo », cafetier,

3 Charles Moine, cafetier, 4 Camille Fruit, cafetier, 5 Pascal Chabeau, 6 Louis Emaille de Flers, musicien, 7 Mme Engrand ?

Nos prochains rendez-vous :

- Juillet et août : jeu de piste à travers la ville, questionnaire disponible en mairie, à la bibliothèque, à la MJC, et à l'association Caramel
- du 9 juillet au 13 août, cour sud du Fort, les mercredis et jeudis de 14 h à 17 h : exposition « dernières trouvailles » objets et documents anciens.
- 18 juillet de 15 h à 16h30, visite guidée du nouveau Mons, par Peter Maenhout, guide conférencier (r-d-v, au Fort à 14h45)
- le 21 août à 18 h au Fort, proclamation des résultats du jeu de piste.
- 18 et 19 septembre, **SOIREEES DU PATRIMOINE**, dans les dédales du fort (réservations obligatoires à compter du 7 septembre au 06.88.04.50.86)
- cet été lancement de la souscription de l'ouvrage qui sera consacré aux céramistes et stucateurs monsois Delgutte. Les personnes en ayant émis le désir, seront informées personnellement. A noter, des architectes, bibliothèques, musées, sociétés d'émulation, diocèse, archives, villes... ont déjà répondu positivement.

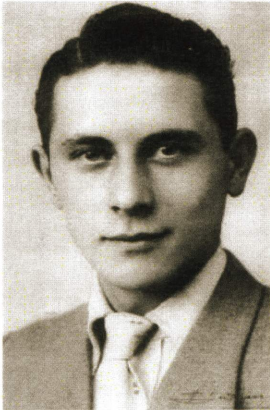
Cordialement et bonnes vacances,
Annie Beurenaud, Présidente.

L'Association est désormais dotée de l'internet : son adresse : infos@histo-mons.fr

Suite à notre parution n° 28, concernant le sentier des Prés, Monsieur Alex Wilson nous précise :

Mon père était Alexander Wilson. En 1929, à l'achat du terrain convoité par mes parents, 8 mètres du sentier ont été facturés et sont restés la propriété des riverains jusqu'à la construction de l'avenue Schuman ; aucune indemnisation n'a été reçue, sauf le raccordement gratuit des égouts et un double trottoir pouvant nous servir de parking. Il est le seul habitant de l'ex sentier à y être né et y habitant encore.

Raymond Laerte (sources : site Mémoire de pierres, association anciens combattants de Burbure, journal Voix du Nord)
 Nous n'avons pu reprendre dans nos publications tous les Monsois, civils ou militaires, victimes des deux dernières guerres mondiales. Les témoignages d'anciens voisins, de descendants, sont l'occasion de les rappeler à nos mémoires. Il en est ainsi de Raymond Laerte, pour lequel Simonne Lemaitre-Delava raconte : *« Raymond Laerte demeurait chez ses parents, rue Parmentier, dans le groupe de maisons face au sentier Mallet. Monsieur Roger Frezin, peintre, y habitait également. Raymond emmenait le soir, quand il le pouvait, vers 18 heures, quelques enfants des rues Jean Jaurès et des Prévoyants, accompagnés de Mesdames Lucienne Lipschitz, épouse de l'horloger de la rue Jean Jaurès, et Lefebvre de la rue Blériot, pour quérir le lait à la ferme Barbry. Cette promenade se prolongeait quelque peu : nous nous arrêtions près du fossé, sur le chemin pour les grenouilles et les têtards, puis allions à l'étable, l'écurie, le poulailler. Un jour, maman m'a expliqué que nous ne verrions plus Raymond. Faisant partie de la Résistance, il avait été tué. Je l'avais cru instituteur, tellement il avait de la patience envers nous ».*



Raymond Laerte est décédé à l'âge de 20 ans à Lillers, dans le Pas de Calais le 03.09.1944. Son nom figure sur la plaque commémorative des FFI de Mons-en-Baroeul et sur le monument aux morts de Burbure, commune dont la famille est originaire. Il a fait partie du mouvement de résistance de la Voix du Nord pour la libération du pays, et c'est son père qui reçut la médaille militaire à titre posthume le 23.10.1950, au cours d'une cérémonie, place Rihour à Lille, face au monument aux morts. Il était aussi membre des F.T.P. (Francs Tireurs et Partisans français).

Histoire vécue pendant la guerre - texte et photo Madeleine Arnold-Regolle

En ce temps-là, l'herbe était rare, tout le monde avait des lapins à nourrir. Il fallait coûte que coûte et régulièrement un sac d'herbe pour élever tout ce petit monde. Nous étions nombreux à la maison, un lapin de temps en temps sur la table était le bienvenu. Ce jour-là, peut-être pendant l'été 1941, nous avons longé les talus de la route du fort de Mons. Depuis la débâcle de 1940, je pense qu'il n'y avait pas encore eu d'occupation allemande dans le fort. Avec Jacques, mon petit voisin, nous admirions cette herbe sur la butte, qu'elle était belle, verte, abondante ! Nous sommes rentrés dans le fort en passant sous la porte d'entrée du pont basculant. La route était bombée alors, il nous fut facile de s'y glisser dessous. Notre sac d'herbe vite rempli, nous étions dans la cour, prêts à repartir par le même chemin, quand un bruit de camions, de voix, nous alerta.



Le fort de Mons en 1947

Nous nous sommes précipités dans une salle au sous-sol, avons pu passer facilement par une fenêtre (il me semble qu'il n'y avait alors pas de barreaux). Nous avons longé les fossés qui menaient au pont basculant. N'entendant plus de bruits - les camions et leurs occupants étant tous rentrés dans le fort -, nous avons grimpé, Jacques et moi-même, sur des briques cassées pour atteindre ce pont (hauteur entre 4 et 6 mètres), avec toujours l'un et l'autre, notre sac d'herbe au bras. Nos jambes à notre cou, nous avons regagné chacun notre domicile. Personne n'a jamais rien su de notre équipée qui aurait pu tourner plus mal ; nous avions entre 11 et 12 ans. Ce fut, je vous l'assure, la plus grande peur de ma vie d'enfant.

LES COLONIES DE VACANCES DES ANNÉES 50

« Les Jolies Colonies de Vacances » : air bien connu ... Ce n'est certainement pas celles organisées à Mons-en-Barœul qui auraient inspiré l'auteur de cette chanson à succès. Avec ses associations "Montjoie" pour les filles et "Athénée" pour les garçons, la paroisse St Pierre organisait, dans les années d'après guerre, des colonies et des camps de vacances pour les enfants et jeunes adolescents de 7 à 14 ans. La gestion, l'intendance, tenues avec rigueur par des bénévoles, les subventions municipales, permettaient de pratiquer des tarifs abordables pour beaucoup de foyers.



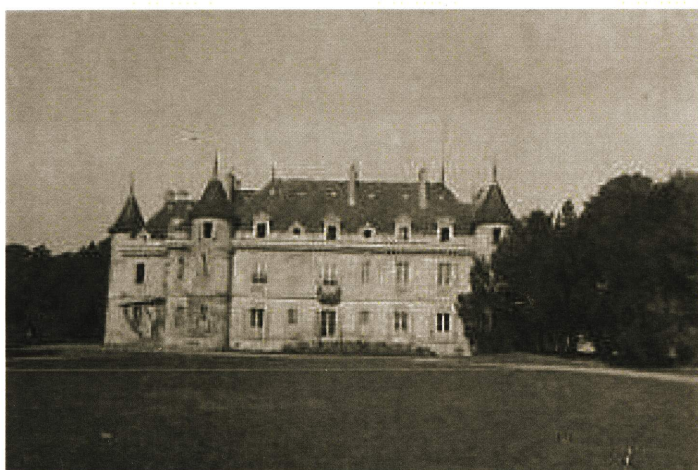
Les moniteurs n'étaient pas tous diplômés, mais souvent anciens colons ayant plusieurs participations à ces colonies. Leur expérience leur donnait la compétence et la vigilance nécessaires.

Malgré le nombre de plus en plus important de colons, la cuisine restait "familiale" car assurée par des parents qui passaient ainsi leurs congés payés. Les cuistots ci-contre étaient, de gauche à droite, M. et Mme Grez, Mme Cardon, M. Cazier, secrétaire de mairie, et son épouse.

Ces atouts faisaient le succès de ces colonies dont la renommée dépassait les limites de Mons, attirant les jeunes d'autres communes. A chaque départ, quand les bus quittaient la place Fénelon (parvis Jean XXIII), les parents n'étaient pas inquiets, connaissant le sérieux des personnes à qui ils confiaient leurs enfants et sachant qu'ils auraient rapidement de bonnes nouvelles. Ce sujet faisait l'objet d'une attention particulière de l'encadrement. Dans les courriers, le directeur lui-même glissait parfois un petit mot pour rassurer les familles.

L'hébergement se faisait dans des pensionnats, des écoles, des châteaux laissés inoccupés pendant la période estivale. Ainsi, l'école d'agriculture de Lancosme-Vendœuvres dans l'Indre, offrait confort et place pour toutes les activités.

Pour les filles comme pour les garçons, les jeux, les veillées, les feux de camp, les saynètes, les journées n'étaient pas trop longues. Le plus contraignant pour ces jeunes était certainement la sieste obligatoire.



1951 : le château de Lamorlaye ci-dessus, situé dans l'Oise près de Chantilly, offrait beaucoup de place, mais peu de confort. Dans ce groupe, on peut reconnaître parmi les dirigeants, l'abbé Desobry, Francis Cliche, Jean-Pierre et Michel Van Agt, et parmi les entraîneurs, Bernard Dumont, Marcel Andry, Bernard Monnerie, Noël Vandecavez, Jean Rasseneur, Michel Secq, Etienne Gary, René et Yves Vandendriessche, Jean-Pierre Rouziau, Gérard Desmytter.



1956 : halte à Paris, sous la tour Eiffel. Au centre l'abbé Raymond Desobry et au premier plan Jean-Marie Rouziau dit "la puce" qui doit être parmi les recordmen de participations.

1951, à Larmorlaye, Arthur Cazier couve ses « petits cœurs d'or »

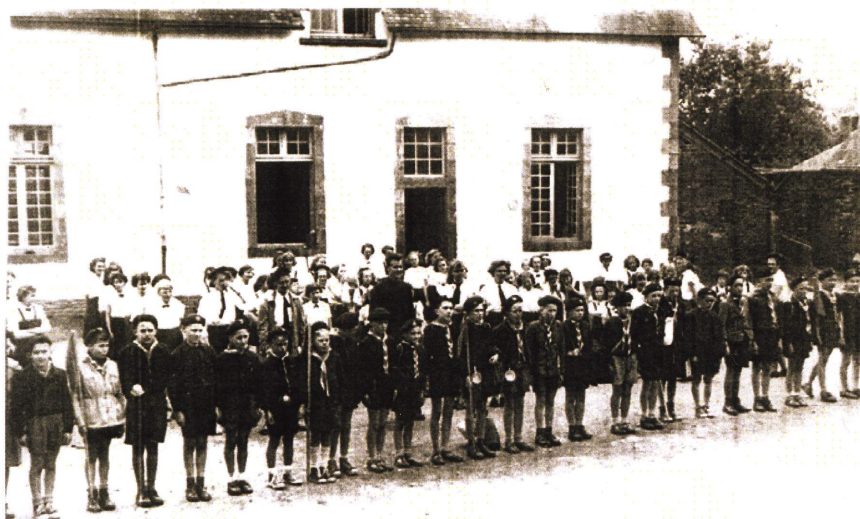


Le directeur et tous les dirigeants veillaient à ce que tout ce monde soit logé à la même enseigne.



Simple, solides et pratiques, telles devaient être les tenues vestimentaires. Les rassemblements n'avaient rien d'un défilé de mode. A gauche au premier plan, Bernard Dufour, et Pierre Vandewalle.

Trois semaines de vie en communauté étaient une excellente expérience pour des jeunes venant de tous bords, sortant ainsi du cocon familial. Tout ce qui nous paraissait très bien pour cette époque, pourtant pas si lointaine, ne pourrait plus exister aujourd'hui. Les notions de confort, les normes de sécurité, les règlements imposés, les diplômes exigés, empêcheraient maintenant pareille organisation. Pourtant, personne ne se plaignait et à notre connaissance, il n'y eut jamais d'accident à déplorer. Des colonies existent encore, mais le coût des séjours, la diversité des autres formes de vacances, font qu'elles sont moins prisées et c'est regrettable.

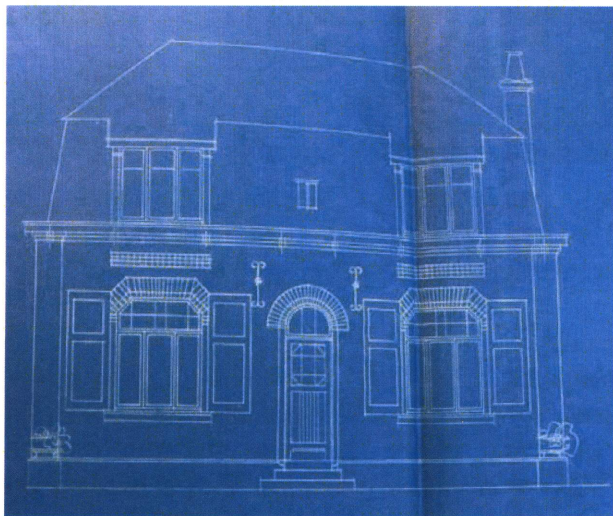


Garçons et filles sont rassemblés pour la photo au pensionnat St Joseph à Saint Goazec dans le Finistère : les filles sous la responsabilité de l'abbé Louis Florin quittent leur lieu de séjour pour laisser la place aux garçons. A l'époque, pas de mixité... !

Association Historique de Mons-en-Baroel –
Juillet 2009, Texte et Photos René Desmytter.

... suite du litige opposant la municipalité à certains riverains du cimetière

8) Les points de désaccord ne devaient pas empêcher le conseil municipal de prendre en novembre 1930, la décision de faire construire une maison pour le gardien-fossoyeur. C'est l'architecte Gaston Brodelle qui fut chargé de réaliser l'opération.



La maison telle qu'elle fut conçue. Elle était prolongée à l'époque par un grand jardin potager. Une deuxième fontaine fut installée à proximité, pour les besoins du cimetière.



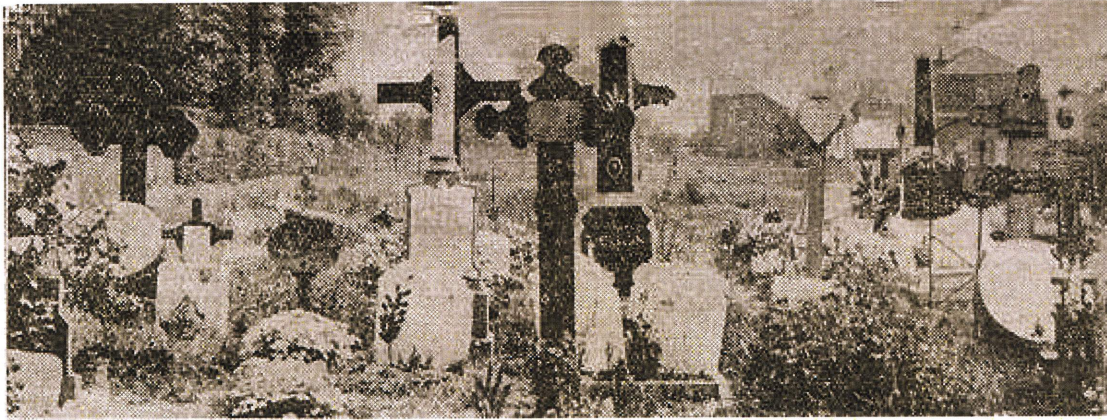
La maison telle qu'elle se présente de nos jours. Modernisée, elle a perdu beaucoup de son charme. Elle fut longtemps habitée par le garde-champêtre Henri Prévost.

Concomitamment la municipalité décide de créer une avenue devant conduire de la rue du Quesnelet au cimetière, ceci par l'achat à Monsieur Thisse précédemment nommé, d'une parcelle de 642,22 m². Le principal argument était que cette avenue devait faciliter l'accès du cimetière aux nombreux habitants des quartiers du Trocadéro et surtout de l'An quarante. Dès janvier 1931, Monsieur Rammaert présente, une fois encore, ses protestations.



L'avenue du Bon Air existait déjà en 1931 ; elle était lotie de 5 maisons, desservies par un passage ne faisant qu'à peine deux mètres de large, passage qui existe encore de nos jours, et qui se trouve en contrebas du terrain acheté. Avec cette acquisition, il s'agissait donc d'un simple élargissement de la voie. Elle est maintenant revêtue de macadam, mais elle fut longtemps un talus herbeux, puis cendré.

et Rammaert Edouard demeurant à Mons-en-Baroeul, **le Conseil d'Etat par décision de 29 avril 1932, annulait l'arrêté précité.** » Dès 1933, la commune décide de la mise en place d'un nouveau cimetière, et son inauguration eut lieu le dimanche 6 octobre 1935 par la municipalité et le clergé. Mais ce transfert « **avait soulevé des protestations véhémentes de la population et du conseil municipal** ». Jusqu'en 1943, des inhumations dans l'ancien cimetière, ont pu avoir lieu dans des concessions accordées avant 1933. Dans l'attente de la mise en œuvre effective du nouveau cimetière, 70 corps ont été inhumés dans la partie agrandie du cimetière, et à plusieurs reprises M. Rammaert, en demanda **une exhumation immédiate.**



1932: les sépultures en cause. Au fond à droite la maison du concierge est déjà construite. En arrière plan, certainement la maison de Thisse, de la rue du Quesnelet. A droite de ces quelques tombes se trouvait le mont d'ordures.
(Journal non identifié, source Didier Bataille)

La position du maire M. De Goedt s'inscrivait dans une forme de diplomatie difficile avec la population et se faisait l'écho du mécontentement général. Au sujet de l'inhumation de corps dans la partie agrandie du cimetière, M. De Goedt écrit à plusieurs reprises au Préfet :

18.03.1936 *« Je dois vous informer que les démarches tentées auprès des familles pour l'exécution de ces opérations de transfert n'ont pas été jusqu'à présent suivies de succès. Celles-ci font valoir qu'elles ont un titre de concession pour l'ancien cimetière, qu'elles ont élevé sur ces tombes des monuments funéraires, que l'autre cimetière est éloigné de l'agglomération ; »... « Ce n'est qu'avec insistance et patience que l'on pourra obtenir qu'elles donnent leur consentement à ces translations. Une exécution d'office des transferts heurterait gravement la population dans ses sentiments de respect envers les morts, respect qu'elle professe au plus haut degré, et serait cause d'un gros scandale. J'estime que dans cette affaire, pour aboutir au résultat recherché, il faut agir avec beaucoup de tact et de persuasion ; je ne désespère pas de l'atteindre »... « Il faut aussi remarquer qu'entre le moment où ma commune a été autorisée par arrêté préfectoral à agrandir son cimetière et celui où cet arrêté a été annulé par le Conseil d'Etat et que cette décision lui a été notifiée, elle a pu valablement procéder à des inhumations dans cette partie. En outre, raisonnablement il faut admettre qu'un certain délai a dû s'écouler pour la recherche et l'aménagement d'un nouveau terrain susceptible de recevoir cette affectation et que pendant ce temps, aucun emplacement n'étant plus disponible et n'ayant pas la possibilité de suspendre les inhumations, il a bien fallu utiliser cette partie. »*

C'est le bon sens qui parle.

28.10.1937 *« Je ne vous cacherais pas, que cette mesure rencontre une grande hostilité et qu'actuellement sa mise à exécution est inopportune ; la population jugerait cet acte comme immoral et irrespectueux à l'égard des morts, je crains la possibilité d'incidents graves et regrettables. Une manifestation autour de ces tombes serait particulièrement pénible et il vaut mieux chercher à l'éviter. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire les quelques corps inhumés dans la partie agrandie se trouvent bien plus éloignés des habitations que ceux inhumés dans la partie ancienne et ne peuvent présenter aucun inconvénient pour les voisins. Je suis décidé néanmoins à poursuivre la réalisation de ces transferts dès que cela sera rendu possible par l'apaisement des familles ».*

Quant à M. Rammaert, il intervient de multiples fois auprès du Préfet. Dans un courrier daté du 16.01.1939, il écrit : *« Je prétends que des concessions ne peuvent produire leur effet qu'en terrain licite soit au nouveau cimetière, que l'inhumation dans la partie agrandie interdite était simplement précaire et tolérée en attendant l'aménagement du nouveau cimetière et que les familles n'ont pas à être consultées et encore moins à donner d'autorisation au transfert mais à s'y conformer, ce qui ne les lèse en aucune façon de même que le respect dû aux morts ne subit aucune atteinte de ce fait ; ou autrement il faudrait interpréter les transferts de corps au Panthéon ou aux Invalides comme un manque de respect ».*

Dans un article de presse, M. De Goedt *« tint à dénoncer les agissements de ceux qui sont responsables de cette décision contraire aux vœux de la population, et qui ont agi soit par intérêt, soit par rancune politique et personnelle. Que les familles soient rassurées, les corps resteront là jusqu'à l'expiration de la concession ».* Ce qui fut fait et même bien au-delà de la durée de concession de 15 ans, puisque ces tombes sont restées en place jusqu'à la disparition du cimetière.

Jardins d'enfants. — Le Maire propose au Conseil d'utiliser la partie de terrain libre de l'ancien cimetière à la création de jardins d'enfants. Loin des dangers de la rue, les enfants trouveront dans la culture de leurs petits lopins de terre le goût de l'effort, la joie de la récolte du fruit de leur travail et une excellente leçon de choses.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Maire et demande à la population d'encourager cette expérience.

Que devint cette partie agrandie du cimetière ?

Extrait de journal de 1936.

M. De Goedt accompagné de son premier secrétaire de mairie, est venu sur place visiter le jardin d'enfants. Ceux-ci sont guidés et dirigés dans leurs travaux de jardiniers par M. Capron au premier plan, et par M. Edouard Delemar, à l'arrière plan, avec sa casquette. M. Delemar fut chef jardinier, il décéda en 1937. Les enfants ont défriché, bêché, approprié cette terre inculte. De petites allées ont été tracées ainsi qu'un grand chemin au milieu. (Journal indéterminé).

Bien plus tard, cette parcelle perdura sous la forme de jardins ouvriers dont certains riverains purent profiter pendant plusieurs années, et ce jusqu'à la disparition complète du cimetière.

On peut noter que le sens « jardin d'enfants » n'est pas synonyme d'aire de jeux comme cela existe actuellement, mais qu'il s'agit bien de jardins cultivés par les enfants.

10) la fin du cimetière : ce fut une longue agonie

Le 24 décembre 1943, la municipalité prend l'arrêté de cessation définitive de toutes les inhumations dans l'ancien cimetière. Pendant encore bien des années, les familles ont continué à visiter leurs défunts, et certaines d'entre elles n'ont pris la décision d'exhumer les corps que bien des années plus tard, et ce jusqu'en 1966. La municipalité elle-même ne crée le carré militaire qu'en 1954, et les exhumations des soldats « Morts pour la France » se feront au fil du temps. La fermeture définitive du cimetière en octobre 1963, décidée par le conseil municipal, M. Peltier étant maire, n'était qu'une décision officielle quant à la date. Elle fit une fois encore des mécontents. Ce cimetière était un lieu de passage utilisé par les riverains demeurant dans le bas de la rue du Quesnelet, le bout de la rue Parmentier, côté de la place de la République, et bien sûr, du pavillon Bon Air. Les ménagères qui allaient faire leurs courses quotidiennement sur la grand-route, passaient par ce cimetière. Cependant, si les trois entrées étaient fermées, il faut rappeler que les entrées latérales étaient pourvues de portails en bois, qui n'étaient plus en très bon état. De plus, pour la rue Montesquieu, le portail était bordé de haies et il était facile d'y faire quelques percées en divers endroits. Il y avait un autre motif de mécontentement : la circulation automobile s'intensifiant, la rue Montesquieu, voie de 4 mètres de large, n'était pas adaptée pour le croisement des véhicules. Le dégagement face au calvaire permettait une manœuvre pour éviter tout accrochage.



Pour les Monsois, la rupture était rude. Entre un cimetière situé en centre-ville, placé au cœur des vivants, et un cimetière relégué aux confins des champs, dans un endroit que certains considéraient comme peu engageant, la relation ne pouvait être la même. Se posaient entre autre deux aspects peu plaisants : l'aspect traumatisant du transfert de corps qui ne pouvait que raviver une blessure, et l'aspect financier. La municipalité offrait une concession identique au nouveau cimetière, et prenait en charge les frais de transfert des corps. Mais le démontage, transport et réédification des tombeaux restaient à la charge des familles, et pouvaient venir grever lourdement leur budget. On peut donc comprendre que certains monuments soient restés sur place attendant le coup fatal de leur démolition.

Conformément à la réglementation, il faudra attendre cinq années pour que le terrain soit enfin débarrassé des quelques monuments restants, de sa végétation, et qu'il devienne disponible pour la construction.



Pendant plusieurs années, le cimetière n'étant plus du tout entretenu, la végétation reprit ses droits. Au printemps, les jardinets se couvraient de jacinthes bleues des bois. En été, les hautes herbes envahissaient tous les espaces, et de grands arbres finirent par prendre leur place. (1967)



Au premier plan, le chemin horizontal qui descendait vers la droite au monument « la pleureuse ». Au fond, la clôture en ciment de la première propriété de la grand-route, avec un long jardin donnant sur la partie agrandie, irrégulièrement, du cimetière. Les tombes sont clairsemées. (1964)



La différence de hauteur de haies permet de situer, entre les deux, la rue Montesquieu, large de 4 mètres ; au fond les maisons de la rue du Général de Gaulle.



Cette masse de lierre recouvre le calvaire qui a résisté à la destruction pendant quelques années. En effet, il a orné une des entrées des logements-foyers « Les Mille Roses », rue Montesquieu jusqu'au jour où un nid de guêpes s'y installa. Ce fut sa fin : la municipalité fit détruire ce dernier témoin du cimetière.



Vers 1965. En ce début juillet, c'est le temps des cerises. Mme Solange Regolle fait la distribution et les enfants se régalent. Le portail du cimetière est définitivement fermé. On distingue la densité de la végétation. La proximité du cimetière n'empêchait nullement une vie calme et paisible.

Association Historique de Mons-en-Barœul – Juillet 2009
Texte et photos Annie Delatte-Regolle